

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUIL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190619-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 26 juin 2019

SUBVENTIONS DE PROJETS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2019

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Anne-Valérie RODRIGUES, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absentes : Teaki DUPONT, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

**Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02**

DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE SPORT

n°19

SUBVENTIONS DE PROJETS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2019

Rapporteur : Patrick Gouello

Le dynamisme du tissu associatif sportif local est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur qui participe à l'attractivité de la commune et à l'animation du territoire.

Consciente de la plus-value apportée au territoire par une vie associative riche et variée, la municipalité souhaite dès lors maintenir un niveau d'engagement fort envers les associations locales, et ce, malgré la tension croissante sur les finances communales.

Pour soutenir ces associations dans leurs projets, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant le tableau ci-dessous.

Ces attributions sont assorties d'engagements définies par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2019 pour une enveloppe de **9 950 € de subventions de projets**. Dans le cadre d'une première délibération adoptée en séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2018, une enveloppe de **8 300€** a déjà été octroyée.

Afin d'accompagner les associations sur des projets ayant depuis émergé, il est proposé d'octroyer les subventions restantes pour un montant de **1 650€** réparti comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Organismes	Propositions de subvention de Projet	Descriptifs
PAN'TERS	250€	Aide à l'organisation du 1 ^{er} Trail du club des PANTERS le 22 septembre 2019 (départ du CRUGUELLIC) dont le but est de faire découvrir les sentiers et la côte Ploemeuroise
PLOEMEUR NATATION	400 €	Aide à l'organisation d'un stage d'entraînement intensif (Préparation R1, R2, N2, Championnat de France) et de cohésion en Mayenne
PLOEMEUR TRIATHLON	250€	Aide à l'organisation de la seconde édition du « NATCAP » le 14 septembre 2019 (épreuve combinant de la nage en mer et de la course à pieds). Evénement en pleine expansion, Ploemeur étant la 1 ^{ère} ville à proposer cette épreuve en Bretagne Sud.
TEAM Para Tir Kerpape	250€	Evènement se déroulant en octobre 2019 et seul challenge Breton de tir sportif organisé par un club handisport pour des tireurs valides ou en situation de handicap

OMS	500€	Formations de Secourisme (PSC1 et défibrillateur) à destination des bénévoles des associations sportives dans les équipements sportifs municipaux pour une meilleure mise en situation.
-----	------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » du 12 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 17 juin 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions aux associations sportives telles que mentionnées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire